



PLAN LOCAL D'URBANISME Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique 4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Projet de modification n°2 - PPRP

Plan n° 60



Echelle : 1 / 5 000



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Emplacement réservé
Cf. Annexe réglementaire graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mairie
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Rive
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parcours ou d'îlot/colonne verte
- Espace paysager
- Vergers
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexe réglementaire graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

- Bâtiment bâti :**
- Bâtiment bâti / protection moyenne
 - Bâtiment bâti / protection forte
 - Bâtiment bâti avec fiche prescriptive
- Mur :**
- Mur
 - Mur avec fiche prescriptive
- Ensemble bâti homogène :**
- Ensemble bâti homogène
 - Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

- Cimetières
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâti

